

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt, le trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 août 2020

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVÉAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, M. Olivier GOBIN, Mme GRASSIN Agnès, Mme GRASSIN Camille, M. LACAULT Eric, M. LEMAITRE Alain, Mme MARSAIS Mélanie, Mme MEZIERE Annick, M. PODEVIN Théophile, Mme ROBINO Gwenaëlle, M. Philippe WAROT et M. Matthieu WATTEAU.

ABSENTS EXCUSES : M. Matthieu WATTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte rendu à l'unanimité

Informations diverses

- Présentation du spectacle par M. GUILLARD, de la 3C qui aura lieu le 16 février 2021
- Renonciation au droit de préemption, 8 Rue du Moulin (M. GATT)
- Modification du budget erreur d'imputation, il fallait mettre au R001 : 50 451.08 au lieu du D001
Donc augmentation du budget, voici les modifications :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Compte 2116 cimetières 50 451.08 €

Compte 2151 réseaux de voirie : 43 451.08 €

020 Dépenses imprévues : 7 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Compte R001 : 50 451.08 €

- Ouverture des plis curage du plan d'eau : lors de la commission d'appel d'offres du Syndicat de Bassins pour le curage du plan d'eau, 2 devis
Entreprise Salmon : 9785.00 €
Entreprise Tatin : 15 380.00 €
L'entreprise Salmon a été retenue pour le curage du plan d'eau.
- Devis signé pour un montant de 10 310.00 € ht pour l'aménagement du plan d'eau avec l'entreprise Salmon (réalisation d'une tranchée et de l'enrochement)

N°1 : Contrat de maintenance des extincteurs

Monsieur le Maire donne lecture du tableau comparatif des 2 sociétés pour effectuer la vérification des extincteurs.

Les communes historiques avaient 2 contrats différents (Blandouet = Eurofeu et Saint Jean Sur Erve = Sicli)

Voici les nouvelles propositions :

	Eurofeu		Sicli	
Durée du contrat	3 ans		3 ans	
Vacation par site/FFV	17.50 €	17.50 €	14.69 €	14.69 €
Frais de dossier	3.50	3.50 €		
Extincteurs (26)	2.00	52.00 €	3.17 €	82.42 €
Montant HT		73.00 €		97.11 €
Montant TTC		87.60 €		116.53 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Le conseil municipal,

- **VALIDE** le contrat avec la société SICLI pour une durée de 3 ans
- **CHARGE** le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement de signer tous les documents afférents au dossier

N°2 : Désignation des délégués (élus et agents) du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Suite au renouvellement du conseil municipal en mars 2020, il a lieu de nommer un délégué des élus et un délégué des agents. Le CNAS est un organisme pour avoir des actions sociales en faveur des agents (réduction sur certaines enseignes, chèques vacances, rentrée scolaire, Noël...)

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Le conseil municipal,

- **DESIGNE** Mme Viviane DECAT, déléguée des élus
- **DESIGNE** Mme Aurélie DUFOUR, déléguée des agents

N°3 : Désignation d'un référent sécurité routière

Une charte sécurité routière de la Mayenne a été signée le 10 juillet 2017, conjointement par le préfet, le président du conseil départemental et l'AMF53, pour la mobilisation de tous les acteurs départementaux en vue de réduire les risques routiers.

Suite aux élections municipales, le préfet demande de désigner un référent sécurité routière.

Il sera le relais local privilégié pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en compte dans les différents champs de compétence de la commune.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Le conseil municipal,

- **DESIGNE** M. LACAULT Eric comme référent sécurité routière

N°4 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Pour les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée :

- D'un conseiller municipal
- D'un délégué de l'administration

Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune ne peuvent pas être désignés en tant que délégués de l'administration et du tribunal judiciaire.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Le conseil municipal,

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour siéger à la commission :

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
--	--------------------------	--------------------------

Conseiller municipal	Nom : GENESLAY Prénom : Nadège Date de naissance : 07/01/1987 Lieu de naissance : Mayenne Métier : secrétaire	Nom : BEAUPIED Prénom : Rémi Date de naissance : 21/07/1952 Lieu de naissance : Blandouet Métier : retraité
Délégué de l'administration	Nom : BAUDRY Prénom : Nicole Date de naissance : 11/01/1952 Lieu de naissance : Villeneuve-le-Roi Métier : retraitée	Nom : LANGLET Prénom : Marie-Anne Date de naissance : 22/08/1950 Lieu de naissance : Forcé Métier : retraitée

N°5 : Modification de la commission d'appel d'offres

Suite à la délibération en date du 11 juin 2020, la commune a délibéré sur la commission d'appel d'offres. Or celle-ci n'est pas conforme. Elle est composée du maire et de trois membres.

Suite à un courrier de la préfecture, elle demande de procéder à une élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ou de modifier le nom de la commission

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de modifier l'intitulé de la commission « commission des marchés »

N°6 : Suppression de la régie de recettes

Dans les mois à venir, la tenue de la régie de recettes sera modifiée. La nouvelle réglementation prévoit que si on maintient la régie de recettes, la commune doit ouvrir un compte bancaire dans une banque (c'est l'état qui nommera la banque retenue), donc pour le régisseur, une tenue du compte bancaire et une tenue de la régie à la trésorerie.

Suite au conseil de M. BOISGERAULT, il est souhaitable de supprimer cette régie (environ 2500 à 3000 € par an). Cette régie servait pour la location de la salle socio, tables et bancs et ateliers créatifs.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de supprimer la régie de recettes n°8021

N°7 : Tarifs cantine – garderie – ateliers créatifs 2020-2021

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020-2021 :

CANTINE	Enfant	3.20 €
	Adulte	6.10 €
	Personnel	3.05 €
	Stagiaire	4.60 €
GARDERIE	Décompte par 1/2	1.35 €
ATELIERS CREATIFS	Par activité et par enfant	2.00 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021

N°8 : Tarifs location des tables et bancs

Suite à la suppression de la régie, il a lieu de prendre une nouvelle délibération pour fixer les modalités et les tarifs de la location des tables et des bancs

Monsieur le Maire propose :

- Forfait de 15 € pour minimum 5 tables
- Table supplémentaire au-delà de 5 tables : 3 € la table

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :17 Abstention : 0 Contre :0 Pour :17

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus

N°9 : Tarifs location salle socioculturelle / salle des associations / salle Perrine Dugué / Plan d'eau

Suite à la suppression de la régie et nouvelle salle à st jean, il a lieu de modifier le règlement de la location des salles

- Demander aux locataires un chèque de caution
- De ne plus accepter les chèques pour payer la location, plutôt privilégier le paiement par prélèvement, donc un RIB
- Ne plus demander d'acompte
- Payer au moment de la signature du contrat
- Remboursement total de la location en cas de désistement (décès, hospitalisation et en cas de crises sanitaires)
- Pour les associations, une location gratuite par an à but lucratif

SALLE SOCIOCULTURELLE A SAINT JEAN SUR ERVE	
Vin d'honneur	85 €
Concours de cartes, théâtre, arbre de Noël, bal	115 €
Mariage, repas	210 €
Supplément de journée	50 €
Chauffage 1 ^{er} jour de location (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	45 €
Supplément de chauffage par jour de location	22 €
Chèque de caution	100 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	50 €
SALLE DES ASSOCIATIONS	
Vin d'honneur	45 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	100 €
Habitant hors commune pour 1 week-end	160 €
Chèque de caution	50 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	50 €
SALLE PERRINE DUGUÉ	
Vin d'honneur	45 €
Location journée (fin 22 heures)	100 €
Location week-end	160 €
Supplément chauffage du 1/10 au 30/04	30 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	50 €
SALLE ROGER MELOT (Plan d'eau)	
Période estivale	50 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :17 Abstention : 0 Contre :0 Pour :17

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus

N°10 : Amortissements

Suite à un mail de la trésorerie, il a lieu d'amortir certaines dépenses :

- Déplacement d'un candélabre en 2018 pour un montant de 1 578.43 € (inv 2018-03-BL)
- Remplacement d'une horloge astronomique à la Butte pour un montant de 542.46 € (inv 2018-13-BL)

L'amortissement est sur 15 ans, les années 2019, 2020 seront rattrapées sur 2021

2019/2020/2021	315.69 €	108.48 €
2022	105.23 €	36.16 €
2023	105.23 €	36.16 €
2024	105.23 €	36.16 €
2025	105.23 €	36.16 €
2026	105.23 €	36.16 €
2027	105.23 €	36.16 €
2028	105.23 €	36.16 €
2029	105.23 €	36.16 €
2030	105.23 €	36.16 €
2031	105.23 €	36.16 €
2032	105.23 €	36.16 €
2033	105.21 €	36.22 €
TOTAL	1 578.43 €	542.46 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :17 Abstention : 0 Contre :0 Pour :17

➤ **VALIDE** le tableau des amortissements ci-dessus

N°11 : Avis sur l'enquête publique – EARL de la Faisanderie 29, en vue d'exploiter un élevage avicole de 40 000 emplacements volailles

40 000 volailles (31 000 perdrix et 9 000 faisans) qui sera implantée sur la commune de Blandouet – Saint Jean à la Noé.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :17 Abstention : 0 Contre :0 Pour :17

➤ **EMET** un avis favorable à cette installation

QUESTIONS DIVERSES

- Repas CCAS, au vue de la crise sanitaire, le repas annuel du CCAS est annulé. Les élus proposent un bon d'achat nominatif d'un montant de 15 € au plus de 65 ans au restaurant ou à l'épicerie de l'Erve (environ 1860 €)

Fin de cette séance à 23h15